

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE



BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
13 décembre 2022

Date d'affichage  
13 décembre 2022

Avis 2022\_44

Subvention FDEC :  
Aménagements Place  
Lamartine

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE D'ID: 075-217300608-20221219-DELIB442022-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

**Étaient présents :** Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON  
Christine VINCENT, Jacques VROMANT

**Pouvoir :** Néant

**Absents excusés :** Frédéric DUQUESNEL, Marc BARRILLON

**Secrétaire de séance :** Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Dans le cadre des subventions au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) 2023 la commune de Bourdeau peut bénéficier d'une aide financière du Département pour les travaux d'aménagement de la Place Lamartine « Sécurisation, désimperméabilisation » concernant le fait de doter la commune des équipements actualisés répondants aux besoins environnementaux. Le coût total prévisionnel de ces travaux s'élève à 112 200.22 € HT pour une demande de subvention à hauteur de 41 514.08 € HT (37%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour les travaux d'aménagement de la Place Lamartine
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 112 200.22 € HT pour une demande de subvention à hauteur de 41 514.08 € HT (37%).
- **DEMANDE** au Département dans le cadre du FDEC 2023 la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Fait et délibéré en séance.  
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marc DRIVET

